

Département de l'Eure, commune de

Pressagny-l'Orgueilleux

Plan local d'urbanisme

Pro approuvé le 12 décembre 1980

1ère modification approuvée le 3 février 1989

2e modification approuvée le 14 mars 1992

3e modification approuvée le 7 janvier 1994

4e modification approuvée le 26 janvier 2006

Révision du Plu prescrite le 3 septembre 2015

Projet de Plu arrêté le 8 juin 2019

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 8 juin 2019

arrêtant le plan local d'urbanisme de la commune de Pressagny-l'Orgueilleux

Le maire,
Pascal Moreau

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE



Date :
19 avril 2019

Phase :
Arrêt et enquête publique

Echelle :
1 / 5 000

Pièce n°
5.2

Mairie de Pressagny-l'Orgueilleux, 9, rue aux Huards (27510)
tél. : 02 32 31 31 84 / courriel : mairie.pressagny.lorgueilleux@wanadoo.fr

agence Gilson & associés Sas, urbanisme et paysage
2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com



EL3 - Servitude de halage et de marchepied



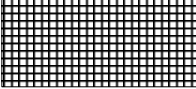
AC1 - Monuments historiques



PM3 : plan de prévention des risques technologiques, zone d'autorisation sous conditions b3 (ce report peut comporter quelques décalages).

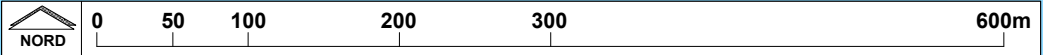


PM3 : plan de prévention des risques technologiques, zone d'autorisation sous conditions b2 (ce report peut comporter quelques décalages).



AC2 - Sites et monuments naturels

La servitude T7 relative aux servitudes aéronautiques et la servitude I4 relative aux canalisations électriques s'appliquent sur l'ensemble du territoire communal



0 50 100 200 300 600m